

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) :/

Etaient absents : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 14 janvier 2026 - Date d'affichage : 14 janvier 2026

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE – NOMENCLATURE 9.1

Dans le cadre du développement du réseau très haut débit engagé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté d'agglomération Pays-Basque, la mise en œuvre de l'adressage revêt également un caractère indispensable pour la commercialisation des accès internet fibre très haut débit qui requiert l'identification des logements et des entreprises du territoire.

Cette action contribue également à améliorer la sécurité (services d'incendie et de secours) et l'efficacité des services (courrier, fournisseurs de réseaux, livraison, services à la personne, etc...) grâce à une localisation des maisons et entreprises. Un permis de construire a été accordé pour la construction de la salle Omnisport à côté du complexe sportif et il faut maintenant nommer la voie qui va desservir ce bâtiment.

Le choix de la dénomination de la voie a fait l'objet d'une attention particulière à la préservation des toponymes locaux et au maintien du nom des maisons.

Il est proposé d'approuver la dénomination suivante :

Nom de la voie ou du chemin	Bidearen izena
Chemin de Zaldugarai	Zaldugaraiko bidea

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la dénomination de cette voie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 22/01/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 22/01/2026